Cfdt:
CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE
SECTION CMB RÉSEAU
1ER SYNDICAT DE L'ENTREPRISE

L'INSTANT CSE
Comité Social et Economique

Lettre d'information des Elus CFDT du CMB

N°68
Octobre 2026

BRAQUAGE NUMÉRIQUE

Déclaration CFDT lors du CSEC/Comité de Groupe extra du 12/11 (extraits) :

La CFDT demande à l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les impacts sur les salariés :

- Sur leurs conditions de travail d'abord, les salariés sont en première ligne pour répondre aux clients ou renforcer la sécurité du SI. Nous pensons par exemple aux collègues de la Salle des Marchés qui continuent de passer manuellement certaines opérations et aux salariés des réseaux qui tentent de rassurer les clients et de répondre à leurs demandes suite aux blocages de prélèvements et de virements.
Sur ce point, la CFDT demande que l'extourne des frais consécutifs à cet événement soient facilités en limitant les process au maximum pour ne pas alourdir encore plus la charge de travail.

- Sur les conséquences financières, la CFDT souhaite réaffirmer que les salariés ne doivent pas payer les conséquences de cet événement dont ils ne sont en rien responsables. La charge doit être absorbée par les mécanismes financiers appropriés, sans devenir un prétexte à des économies sur les effectifs, les rémunérations ou les dispositifs de partage de la valeur.

- De la même manière, la CFDT demande à ce que les salariés ne subissent pas de répercussions sur leurs objectifs ni sur leurs rémunérations variables : les perturbations techniques, les blocages temporaires de flux et le temps consacré à rassurer les sociétaires ne doivent en aucun cas pénaliser les salariés dans l'évaluation de leurs performances individuelles ou collectives, ni impacter négativement leurs primes ou parts variables.

- Enfin, en prévention de la surcharge de travail et des risques psychosociaux, la CFDT demande à la Direction de veiller à une régulation rapide de la charge de travail dès le retour à la normale, garantir le respect strict des temps de repos quotidiens et hebdomadaires, proposer un accompagnement renforcé aux équipes les plus exposées et que toutes les heures supplémentaires liées à cet événement soient validées.

ÇA CAILLE AU TRAVAIL !

Les températures baissent et vous ressortez vos écharpes et vos mitaines pour travailler ?
Ce n'est pas normal. **Cela fait bientôt 3 ans que la CFDT demande à la direction de faire les travaux immobiliers nécessaires dans certaines structures sans succès !!** C'est inacceptable ! Faudra-t-il un nouveau droit d'alerte pour que l'employeur bouge enfin ?

TRAJETS PROFESSIONNELS SUR LA PAUSE MÉRIDIENNE

Tous vos trajets professionnels sur le temps du midi pour, par exemple, vous rendre à la réunion de personnel ou pour vous rendre à une réunion, une formation ou encore à un rdv clients, doivent être déclarés sous:
Rhlink / Autres demandes / Déclaration des heures supplémentaires / Motif : Temps de trajet / Récupération ou Paiement

PRIME CARBURANT : L'EMPLOYEUR JOUE LA MONTRE !

La réponse de l'entreprise à nos problèmes de pouvoir d'achat, c'est : nous proposer de monétiser notre CET !
La bonne blague !!
Par-contre, la prime carburant promise par la direction avant la mi-octobre se fait toujours attendre! **La CFDT a relancé la direction et ne lâchera pas**, car pendant le temps de "réflexion" de nos dirigeants, qui eux roulent en voiture de fonction électrique, l'inflation continue de s'envoler !



A l'attention de l'ensemble des collaborateurs de l'UES Arkade

Bonjour à toutes et à tous,

Vous avez la possibilité de monétiser, toute l'année, les jours épargnés sur votre CET (compteur jours épargnés (JEP) dans RHLink).

Saisssez votre demande entre le 1er et le 10 du mois pour un paiement fin de mois

Pour en bénéficier, rendez-vous dans votre espace personnel sous RHLink, Rubrique "**Autre demande/Monétisation du CET**", campagne d'ouverture mensuelle du 1er au 10 du mois. Le règlement intervient sur le bulletin de salaire du mois en cours

PRIMES DE DIPLÔME, ÇA COINCE !

La convention collective prévoit des primes de diplôme pour les salariés qui montent en compétences et démontrent leur motivation à s'investir dans leurs métiers.

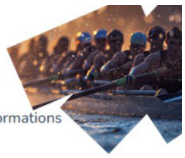
Ce que dit l'accord :

4-9-1 Primes de diplômes

(Modifié par accord négociation annuelle 2024 sur les rémunérations, du 17 janvier 2024)

L'entreprise encourage les salariés à préparer les diplômes conduisant à l'élévation de leur qualification en attribuant des primes de diplômes.

Lors de l'obtention de l'un des diplômes suivants ou de succès à des examens cités, les salariés bénéficient d'une prime selon les dispositions ci-dessous dès lors que l'inscription à l'examen a fait l'objet d'un accord préalable de la Direction :



Prime de diplôme et certification RNCP

Certains titres enregistrés au RNCP peuvent ouvrir droit à une prime de diplôme car ce sont des formations obligatoires/nécessaires à l'exercice des fonctions du salarié.

Voici la liste des titres ouvrant droit à une prime de diplôme :

- CQP Chargé de clientèle de professionnels (RNCP n° 38026) **A faire valider**
- CQP Conseiller financier de clientèle agricole (RNCP n°38042)
- CQP Chargé d'affaires entreprises (RNCP N°37094)
- CQP Chargé de clientèle particuliers (RNCP 38613)

Lors de l'obtention d'un des titres cités, les salariés bénéficient d'une prime de diplôme dont le montant dépend de l'équivalence du titre obtenu bac+3, bac+4, bac+5
Le montant versé sera fonction des montants prévus par la convention collective de l'UES ARKADE et du niveau d'équivalence du titre.

EXEMPLES :

- Le CQP Chargé de clientèle de professionnels (= vivier Cap-Pme) correspond à un niveau 6 soit un bac+3, la convention collective prévoit un montant de 3004 €.
- Le CQP Chargé d'affaires entreprise correspond à un niveau 7 soit un bac+5, la convention collective prévoit un montant de 3605 €

Le plus déplorable, c'est que des engagements écrits ont été pris par les RH pour verser cette prime de diplôme, pour les viviers pros/agris 2024 et 2025 et les salariés n'ont toujours pas reçu cette gratification !
Cela ne concerne pourtant que quelques salariés pour un budget minime... C'est très dommageable en termes d'image pour nos RH et très décevant pour les salariés qui ne comprennent pas pourquoi les engagements écrits ne sont pas respectés.

POUR TERMINER EN DOUCEUR

Au programme des activités pour le 1er semestre 2027, le CSE vous propose de découvrir :
- Corfou,
- la Sardaigne,
- le Maroc en trek,
- les Pouilles,
- Disney,
- Paris,...

Foncez ! 😊

L'info dans le rétro

L'assurance cyber des banques fait face à un test grandeur nature

Particulièrement exposées aux attaques cyber, comme celle qui a touché Arkéa, les banques disposent presque toutes de couvertures d'assurance spécifiques.

L'Europe sonne la mobilisation générale pour combler ses failles en cybersécurité

L'Europe renforce sa cybersécurité mais reste vulnérable face à des menaces croissantes, alimentées par les tensions géopolitiques et l'usage de l'IA.

Les incidents de paiement en forte hausse

En octobre, les incidents de paiement ont augmenté de 15,2 %.De quoi laisser craindre une augmentation des dossiers de surendettement en fin d'année.

« Irréaliste », l'objectif de réchauffement à +1,5 °C est maintenu malgré tout par l'ONU

Ce seuil de réchauffement est déjà quasiment dépassé. Les Nations unies veulent le conserver comme symbole de l'accord de Paris et pour maintenir les efforts de décarbonation, mais certains experts dénoncent une impasse.

Vos Délégués Syndicaux d'Etablissement :
Dunvel FAVARA, Marina MARKOVIC, Christophe BRIAND, Corinne LE BIVIC

Adhérez à la CFDT

cfdtcmb@gmail.com http:// *www.cfdt.fr* *www.cfdt-creditmutuel.com*

cfdtcmarkea *cfdt ues arkade* Go/ *CFDT*

@cfdtcmarkea.bsky.social